



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1152-2024

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 13 janvier 2025, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- Règlement 1152-2024 concernant une dépense et un emprunt de 1 750 000 \$ pour le réaménagement du parc Grégoire (jeux d'eau et surface multisports)

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.

Bernard Caouette, avocat  
Greffier